



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

POUR UNE REVALORISATION IMMEDIATE DE NOS REVENUS !

Le 14 mars, la ministre de la fonction publique a annoncé un dégel du point d'indice concernant 4,5 millions d'agents publics.

Nul doute qu'il s'agit d'une annonce purement électoraliste, le gouvernement ayant annoncé hier à l'issue du conseil des ministres que le texte « déjà préparé » sur les mesures salariales ne sera présenté qu'après les législatives. Pour autant ni la date de mise en œuvre, ni le montant n'est annoncé.

C'est pourquoi, nous revendiquons que cette mesure soit mise en œuvre immédiatement et *a minima* à hauteur de 13 % selon les revendications CGT. Ce ne peut être qu'un début au regard de l'inflation galopante.

De même, nous revendiquons une juste revalorisation des grilles indiciaires !

Catégorie	Objectif de la CGT		Grille actuelle	
	Début de grille	Fin de grille	Début de grille	Fin de grille
C sans qualification	1 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
C par concours niveau CAP-BEP	1,2 SMIC	2,4 SMIC	1 SMIC	1,4 SMIC
B niveau Bac	1,4 SMIC	2,8 SMIC	1,01 SMIC	1,82 SMIC
B niveau Bac+2	1,6 SMIC	3,2 SMIC	1,06 SMIC	1,82 SMIC
A niveau Bac +3	1,8 SMIC	3,6 SMIC	1,19 SMIC	2,54 SMIC (2e grade) 3,13 SMIC (3e grade)

Enfin, nous rappelons que la CGT revendique un SMIC à 2 000 €.

Montreuil le 12 mai 2022